



## MERCI DE CONTRIBUER À CES RÉALISATIONS !

### PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- Nous avons accueilli 850 nouveaux élèves.
- Nous avons procédé à l'ajout de classes modulaires au primaire pour nous permettre d'accueillir 182 élèves supplémentaires.
- Nous avons entrepris les travaux de construction de deux nouvelles écoles primaires à Saint-Jérôme. Elles devraient accueillir leurs premiers élèves au cours de l'année 2024-2025.



### FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

- Nous avons inauguré les nouveaux locaux du Centre de formation générale des adultes au Carrefour du Nord.
- Nous dénombrons 27 000 heures de formation dispensées dans 800 entreprises de la région.



## MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXE

**En ligne :** À partir du site Internet de votre institution financière. Veuillez utiliser le numéro de référence fixe de 20 chiffres débutant par 04178 inscrit sur votre compte de taxe scolaire.

**À votre institution financière :** Au comptoir de service, au guichet automatique ou au moyen de leur service téléphonique automatisé.

### Par la poste à l'adresse suivante :

C.P. 11 077 - Succursale Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 5B6

Veuillez inclure le coupon détachable de votre compte et inscrire votre ou vos numéros de référence au verso du chèque.

Le CSSRDN ne perçoit aucun paiement à ses bureaux. Aucun reçu officiel ne sera émis. Veuillez conserver la partie supérieure de votre compte de taxe pour vos dossiers.

Pour connaître l'ensemble de nos réalisations, consultez le rapport annuel du CSSRDN accessible sur notre site Internet.

[cssrdn.gouv.qc.ca/rapportannuel](https://cssrdn.gouv.qc.ca/rapportannuel)



# TAXE SCOLAIRE 2023-2024

## VOUS CONTRIBUEZ À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

## QUI DOIT PAYER LA TAXE SCOLAIRE ?

Tous les propriétaires d'immeubles imposables doivent payer la taxe scolaire.

Mentionnons que si un contribuable ne reçoit pas son compte de taxe scolaire, il est de sa responsabilité d'en informer la taxation.

Le taux de la taxe scolaire sera diminué à 9,73 ¢ par 100 \$ d'évaluation.

## CHANGEMENT DE PROPRIÉTÉ OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

### Si vous êtes nouveau propriétaire

Veillez nous transmettre par courriel ou par téléphone : votre nom, les coordonnées de l'immeuble touché et votre adresse postale si elle diffère de l'adresse de l'immeuble.

Si le compte est au nom de l'ancien propriétaire, vous devez l'acquitter afin d'éviter des frais d'intérêts.

Le numéro de référence utilisé pour payer votre compte est relié à l'immeuble. Si vous vendez votre propriété, n'oubliez pas de modifier ce numéro avant d'effectuer le paiement du compte de votre nouvelle résidence par Internet.

Si l'information est transmise par courriel, il est important d'inscrire dans l'objet « Nouveau propriétaire ».

### Vous n'êtes plus propriétaire

Veillez transmettre le compte au nouveau propriétaire ou nous le retourner au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord avec la mention « Vendue ».

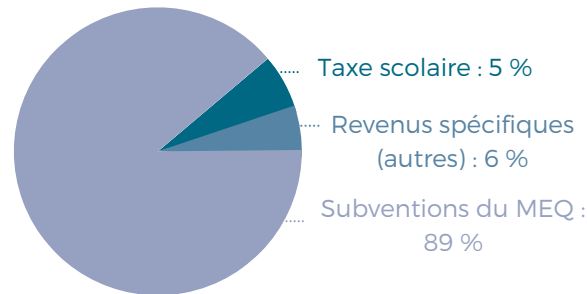
Aucune copie de compte de taxe n'est transmise aux créanciers hypothécaires.

## À QUOI SERT LA TAXE SCOLAIRE ?

Elle contribue à défrayer des dépenses incontournables :

- Les coûts relatifs à l'entretien et la consommation d'énergie des 57 établissements;
- Une importante partie du transport scolaire;
- Le soutien supplémentaire à la clientèle handicapée ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);
- Les salaires du personnel administratif des écoles, des centres et des services.

## RÉPARTITION DES REVENUS DU CSSRDN



## POUR JOINDRE LE SERVICE DE LA TAXE SCOLAIRE

### Par téléphone :

450 438-3131 ou 1 877 458-3131, poste 2160

### Par courriel : [taxation@cssrdn.gouv.qc.ca](mailto:taxation@cssrdn.gouv.qc.ca)

Pour plus de renseignements au sujet de la taxe scolaire, visitez notre site Internet.  
[cssrdn.gouv.qc.ca/taxescolaire](http://cssrdn.gouv.qc.ca/taxescolaire)

Pour connaître le solde dû au compte, veuillez communiquer avec le service de la taxe scolaire.

## NOS PRIORITÉS

ACCROÎTRE LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES

PROPOSER UN PARCOURS DIFFÉRENCIÉ RÉPONDANT AUX BESOINS DE CHAQUE ÉLÈVE

ASSURER UN MILIEU DE VIE INCLUSIF FAVORISANT LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

Au CSSRDN, la réussite éducative va au-delà de l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. C'est en participant activement au développement du plein potentiel de chaque élève que nous lui permettrons d'acquérir l'autonomie requise pour faire des choix éclairés dans sa vie personnelle, professionnelle et citoyenne.

Pour en savoir plus : [cssrdn.gouv.qc.ca/pevr](http://cssrdn.gouv.qc.ca/pevr)

